

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 25 novembre 2009

L'an deux mille neuf et le 25 novembre, à 17 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
25/11/09 - 09	avenant n°1 marchés alimentaires.

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Marcel MATEU, René OLIVE,

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Roger FERRER, Marcel PEYTAVI, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Alain LLENSE, Jean Paul TIXADOR, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François SABARDEIL, François MONTOYA, Grégory AGIN,

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Marcel MATEU, Robert GARRABE ayant donné procuration à René OLIVE, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ,

représentants de l'assemblée syndicale :

Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Henri VIDAL, André BASCOU, Nicolas GARCIA.

Le Président

indique que l'objet de l'avenant consiste à ajouter des denrées aux marchés de fourniture n° 2006-03/ 2006-05/ 2006-06/ 2006-07/ 2006-08/ 2006-09/ 2006-13/ 2006-22/ 2006-24/ 2006-25/ 2006-26/ 2006-31/ 2006-34/ 2006-36/2006-38/ 2006-40 concernant les lots n°1, 3, 4, 5, 6, 7, 20, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 34, 36 et 38 de l'opération dite : « Achat de denrées alimentaires pour les besoins de l'UDSIST »

Rappelle les dispositions antérieures: Dans sa séance du 14 mars 2007, le Bureau de l'UDSIST a décidé par délibération n° 01 B 2007: de suivre l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 mars 2007 et ainsi :

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S.T., quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au premier rang, après classement hiérarchique et présentant les offres économiquement les plus avantageuses, telles que décrites dans le tableau présenté dans la délibération n° 01B2007 (joint au dossier : pièces communes) et après que celles-ci aient fourni les attestations et certificats mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics.
- d'autoriser, le Président de l'U.D.S.I.S.T. (P.R.M.) et en cas d'empêchement de celui-ci le Vice-Président délégué, à procéder à la mise au point des marchés correspondants et à signer tous les documents nécessaires à leur attribution définitive, passation et exécution.

Présente la nature de l'avenant :

Le marché intitulé « **Achat de denrées alimentaires pour les besoins de l'UDSIST** » a été reconduit pour la deuxième fois le 1er septembre 2009 (Cf à la section VII du règlement de la consultation).

L'avenant a pour but de rajouter des produits dans certains lots de ce marché.

Cet ajout permet de varier davantage les menus et de les adapter aux nouveaux besoins recensés à ce jour.

De plus, Les restaurants « satellites » desservis par l'U.D.S.I.S. ne cesse de croître et le marché passé en septembre 2007 doit s'adapter à cet essor. En effet, certains collèges sont venus compléter la liste des sites que l'U.D.S.I.S. sert chaque jour de la semaine. Le repas d'un collégien étant différent de celui d'un enfant de primaire ou de maternelle, il apparaît impératif, dans ce sens, d'adapter nos lots aux consommateurs finaux. Et par conséquent d'établir le présent avenant conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics 2006.

Indique les dispositions modifiées :Ainsi il est indiqué en annexe les produits ajoutés aux lots. Les marchés et leur titulaire concernés par le présent avenant sont les suivants :

•SOBRAQUES de Perpignan

Lot 1. - viandes bovins/ovins/porcins surgelées. (marché n° 2006-03)

Lot 3. - produits élaborés surgelés à base de viande. (marché n° 2006-05)

Lot 4. - poissons, crustacés crus et cuits surgelés. (marché n° 2006-06)

•DAVIGEL de Dieppe

Lot 5. - fruits et légumes crus surgelés. (marché n° 2006-07)

Lot 7. - pommes de terre surgelées. (marché n° 2006-09)

•GUASCH de Perpignan

Lot 6. - légumes cuits surgelés. (marché n° 2006-08)

Lot 11. Bovin cru réfrigéré. (marché n° 2006-13)

•DOUMENGE de Montauban

Lot 20. - produits élaborés cuits réfrigérés à base de viande de volaille. (marché n° 2006-22)

Lot 23. - produits de la mer crus élaborés réfrigérés. (marché n° 2006-25)

Lot 32. - épices/condiments/assaisonnements. (marché n° 2006-34)

Lot 34. - farine/céréales/pommes de terre déshydratées/légumes secs. (marché n° 2006-36)

•POMONA EPISAVEURS de Saint Médard en Jalles

Lot 36. - conserves de légumes/potages. (marché n° 2006-38)

Lot 38. - charcuterie/plats composés/confits. (marché n° 2006-40)

•SARL VENTURA de Clairac

Lot 22. - charcuterie réfrigérée. (marché n° 2006-24)

Lot 29. - laiterie réfrigérée. (marché n° 2006-31)

•GAVIGNAUD de Perpignan

Lot 24. - légumes 4e gamme. (marché n° 2006-26)

Aussi, à compter de cette date, pour l'exécution de ces marchés, les produits indiqués en annexe font partie intégrante du marché.

Expose l'économie générale et le déroulement de l'avenant : L'avenant ne modifie pas l'économie générale des marchés et leurs modalités d'exécution s'établiront dans les conditions générales du cahier des charges contractuel.

L'ajout des denrées accroît les marchés concernés de la manière suivante :

Lot 1. - viandes bovins/ovins/porcins surgelées. (marché n° 2006-03)

Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 28 383,60 € et 85 841,30 €

Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 28 486,10 € et 86 178,80 €

soit une augmentation de : 0,396 %

Lot 3. - produits élaborés surgelés à base de viande. (marché n° 2006-05)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 105 944,50 € et 379 580,85 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 111 162,50 € et 395 234,85 €
soit une augmentation de : 4,925 %

Lot 4. - poissons, crustacés crus et cuits surgelés. (marché n° 2006-06)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 125 081,00 € et 371 283,00 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 127 380,10 € et 376 380,10 €
soit une augmentation de : 1,616 %

Lot 5. - fruits et légumes crus surgelés. (marché n° 2006-07)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 10 593,33 € et 31 438,38 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 10 956,63 € et 32 891,58 €
soit une augmentation de : 3,429 %

Lot 6. - légumes cuits surgelés. (marché n° 2006-08)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 28 960,00 € et 86 880,00 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 30 229,00 € et 91 336,00 €
soit une augmentation de : 4,381 %

Lot 7. - pommes de terre surgelées. (marché n° 2006-09)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 17 397,00 € et 51 725,00 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 17 601,00 € et 52 337 €
soit une augmentation de : 1,172 %

Lot 11. - bovin cru réfrigéré. (marché n° 2006-13)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 58 030,00 € et 181 200,00 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 58 212,40 € et 181 747,20 €
soit une augmentation de : 0,314 %

Lot 20. - produits élaborés cuits réfrigérés à base de viande de volaille. (marché n° 2006-22)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 15 480,89 € et 57 087,30 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 16 243,14 € et 60 974,80 €
soit une augmentation de : 4,923 %

Lot 22. - charcuterie réfrigérée. (marché n° 2006-24)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 27 056,09 € et 82 092,40 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 27 177,89 € et 82 457,80 €
soit une augmentation de : 0,450 %

Lot 23. - produits de la mer crus élaborés réfrigérés. (marché n° 2006-25)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 26 575,88 € et 79 264,54 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 26 914,148 € et 80 056,096 €
soit une augmentation de : 1,272 %

Lot 24. - légumes 4e gamme. (marché n° 2006-26)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 43 688,40 € et 128 417,00 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 45 698,40 € et 134 417,00 €
soit une augmentation de : 4,600 %

Lot 29. - laiterie réfrigérée. (marché n° 2006-31)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 120 945,58 € et 348 312,86 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 122 350,28 € et 352 418,06 €
soit une augmentation de : 1,161 %

Lot 32. - épices/condiments/assaisonnements. (marché n° 2006-34)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 12 349,63 € et 37 401,71 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 12 531,63 € et 38 129,71 €
soit une augmentation de : 1,473 %

Lot 34. - farine/céréales/pommes de terre déshydratées/légumes secs. (marché n° 2006-36)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 30 958,38 € et 92 832,51 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 32 427,145 € et 97 014,83 €
soit une augmentation de : 4,744 %

Lot 36. - conserves de légumes/potages. (marché n° 2006-38)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 55 157,08 € et 165 029,84 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 57 347,635 € et 173 580,335 €
soit une augmentation de : 3,971 %

Lot 38. - charcuterie/plats composés/confits. (marché n° 2006-40)
Cout prévisionnel initial (H.T.) : entre 27 226,80 € et 79 912,43 €
Cout prévisionnel modifié (H.T.) : entre 28 351,80 € et 83 062,43 €
soit une augmentation de : 4,131 %

expose également les dispositions financières : Les factures conséquentes de l'exécution de ces marchés seront établies par les entreprises concernées. Le paiement de celles-ci sera effectué par l'U.D.S.I.S. sur la domiciliation bancaire de cette entreprise, précisée sur les actes d'engagement des marchés qui lui sont attribués.

Imputation budgétaire : chapitre 011, article 606.23. de la section de fonctionnement de budget de l'Etablissement Public.

Propose au Comité Syndical, selon les éléments précédemment énumérés, de conclure la passation de l'avenant d'ajout de denrées correspondant, document nécessaire à l'exécution des marchés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.,



MATEU

